

ASSOCIATION DES RESPONSABLES DE COPROPRIETE



**7 RUE DE THIONVILLE
75019 PARIS**

TEXTES DES RESOLUTIONS

(Document approuvé par le Conseil d'Administration du 16 avril 2026)

Décisions à caractère extraordinaire :

1- Modification des statuts en vue de l'obtention de l'agrément d'association agréée pour intenter des actions de groupe

Projet de résolution

L'assemblée après avoir entendu la lecture de la proposition de modification des statuts et après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts telle que proposée par le conseil d'administration »

2- Modification des statuts en vue de la sécurisation des délégations de pouvoirs octroyées

Projet de résolution

L'assemblée après avoir entendu la lecture de la proposition de modification des statuts et après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts telle que proposée par le conseil d'administration »

Décisions à caractère ordinaire :

1. Rapport d'activité concernant l'année 2025 (pièce n°1)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité concernant l'exercice 2025 et après avoir délibéré, approuve ce rapport sans contestation ni réserve. »

2. Rapport financier concernant l'exercice 2025 (pièce n°2)

Projet de résolution :

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration concernant l'exercice 2025 et après avoir délibéré, approuve ce rapport sans contestation ni réserve. »

3. Approbation des comptes de l'exercice 2025 (pièce n°3)

Projet de résolution :

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, qui se soldent par un résultat **1 728 861 euros**, pour un total de bilan **13 101 730 euros**.

Elle donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions. »

4. Affectation du résultat de l'exercice 2025

Projet de résolution :

« L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du conseil d'administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2025, d'un montant de **1 728 861 euros** en report à nouveau au compte.

En conséquence, le compte report à nouveau s'élèvera après l'affectation de résultat à **6 956 296 euros**. »

5. Montant des cotisations pour 2027

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la proposition faite par le Conseil d'Administration de maintenir le montant de cotisation pour 2027 par rapport à 2026 et ce pour l'ensemble des adhérents individuels et collectifs, AFUL et ASL, approuve cette décision. »

6. Information sur l'avancement du programme d'actions pour la fin de l'exercice 2026 (pièce n°4)

Projet de résolution

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions de la fin de l'exercice 2026 proposé par le conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce programme d'actions. »

7.Approbation du programme d'actions concernant l'année 2027 (pièce n°5)

Projet de résolution :

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions de l'année 2027 proposé par le conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce programme d'actions. »

8. Approbation du budget prévisionnel concernant l'année 2027 (pièce n°6)

Projets de résolution :

« L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2027 proposé par le conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ce programme d'actions. »

9.Election des membres du Conseil d'Administration (pièce n°7)

« Après avoir pris connaissance de l'exposé des motifs de chaque candidat au conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'élire, en qualité d'administrateurs d'ARC NATIONALE, pour une durée de deux ans, conformément à l'article 11 des statuts de l'association, les personnes suivantes selon les collèges. »

- a) Collège des adhérents individuels
- b) Collège des adhérents collectifs

Pour le Conseil d'Administration
La Présidente
Elisabeth Poirier